

Mise en ligne : 7 juin 2020.
Dernière modification : 22 janvier 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

Jules GUILLAUME et fils,
Ferme des Banians à Phu-da-phuc (Thai-Nguyên)

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 décembre 1897)

M^{me} Jules Guillaume est heureusement accouchée hier soir d'une petite fille qui a reçu le prénom de Suzanne.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mars 1898)

Le bébé de M. Jules Guillaume avait été mordu vendredi dernier par une chienne présentant des symptômes alarmants, et notre concitoyen, qui n'avait pas hésité à faire cautériser son enfant, s'appêtait à le conduire à Saïgon pour lui faire suivre le traitement antirabique, pour plus de précaution, lorsque la chienne étant morte, sur les entrefaites, l'autopsie démontra quelle elle n'était pas atteinte de la rage.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mai 1898)

L'audience de la correctionnelle de jeudi avait attiré de nombreux assistants.

.....
M. Jules Guillaume s'apercevait depuis quelque temps qu'on lui dérobaît de petites sommes d'argent et ne pouvait arriver à découvrir les coupables lorsque, rentrant de la promenade, il aperçut une fausse-clef en cuivre, avec laquelle on avait essayé d'ouvrir son coffre, mais qui s'était cassée dans la serrure.

Il fit arrêter ses deux domestiques qui, seuls, avaient accès dans son appartement ; l'un fut relâché, après un premier interrogatoire et l'autre acquitté, comme nous venons de le dire.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 juin 1905)

Naissances. — Paul Jules Guillaume, fils de M. Jules Guillaume.
Nos félicitations et nos souhaits.

Phu-Lo
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1906)

La chambre d'agriculture du Tonkin vient de voter le don d'une montre d'honneur au garde annamite Nguyen-van-Nam, attaché à la concession des Damians [Banians], à Phu-lo, appartenant à M. Jules Guillaume

Dans la nuit, deux malfaiteurs indigènes s'introduisirent dans le magasin et y dérobèrent une partie de la récolte de paddy.

Le garde saisit son fusil et tua les deux voleurs.

Au lieu de féliciter de bon serviteur, la résidence le fit emprisonner et le livra à la justice des mandarins. Naturellement, Nam fut condamné à 8 mois de prison et à 50 piastres d'amende, et incarcéré pour purger sa peine.

La chambre d'agriculture du Tonkin protesta ; sa voix fut entendue. Nam comparut devant la cour d'appel de Hanoï qui prononça l'acquittement.

Depuis le mois de mars dernier, la chambre d'agriculture proposa Nam pour une médaille d'honneur à l'autorité supérieure.

Mais, jusqu'à ce jour, cette récompense n'a pas été accordée par elle, malgré les largesses qui furent faites lors du passage du roi d'Annam.

Toute la population européenne et indigène a appris avec une profonde satisfaction l'acte de justice de la chambre d'agriculture.

Da-Phuc

Nécessité d'une vanne sur la digue
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1906)

.....

En faisant cette vanne, on rétablirait le pont de la route de Ha-chau à Daphuc.

Actuellement, sur ce point, la route est forcément abandonnée parce que le pont en bois qui existait de tout temps à Trieu-Lai est démoli et n'a pas été rétabli par les autorités de la province.

Aussi, tout le monde passe par une autre route qui offre une singulière particularité. Elle a été entièrement construite aux frais d'un colon, M. Jules Guillaume. Ne serait-il pas juste de tenir compte à ce planteur de toutes les dépenses que lui a occasionnées la construction de cette route ?

Nous pensons qu'en présence de l'incurie et de la mauvaise volonté des services publics, les intéressés devraient exprimer d'une façon régulière auprès de l'autorité supérieure en cas de dommages causés par de nouvelles inondations de leurs rizières.

Ce serait alors le meilleur moyen de stimuler le zèle de nos bons fonctionnaires

Chez les colons

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 septembre 1906)

Comme nous l'avons annoncé vendredi matin, il y avait belle et nombreuse compagnie dans la concession des Banians près de Phu-lo, appartenant à M. Jules Guillaume.

La veille, une délégation de la chambre d'agriculture du Tonkin composée de M. Verdier, planteur à Hung-Hoa, membre de cette assemblée, délégué suppléant au Conseil du protectorat de l'Annam, et de M. Jean Rouët, secrétaire archiviste de la chambre d'agriculture du Tonkin, avait quitté Hanoï.

M. Henri Laumônier, président de la chambre d'agriculture, avait décidé de se rendre également à cette cérémonie afin d'affirmer la solidarité et la sympathie de cette

compagnie en faveur des intérêts des agriculteurs européens et de leurs auxiliaires indigènes.

Mais au dernier moment, il fut retenu à Hanoï par une nécessité impérieuse et imprévue.

Partis d'Hanoï le jeudi dans l'après-midi, les délégués arrivèrent aux Banians vers 7 heures du soir par la longue route de la gare de Dong-Anh à Thai-Nguyên. Cette voie, importante pour les deux provinces de Thai-Nguyên et de Bac-Kan, est fort mal entretenue, poussiéreuse en temps sec, boueuse en temps plus doux, agrémentée de dos d'âne, de détours, de trous.

On se demande à quoi s'occupent le résident de la province et le service qui a charge de l'entretien de cette route. La circulation des voyageurs et des marchandises y est considérable. Plusieurs ponts en fer en bon état y sont placés. Quand donc se décidera-t-on à doter cette riche région d'un chemin de fer ou d'un moyen de transport à voie ferrée.

Cette partie du Tonkin est appelée au plus grand essor économique. Il convient de dire que l'administration, selon sa noble habitude, la néglige complètement. Encore là une preuve de cette incurie administrative qui ruine ce pays qui ne demande que la sécurité et le travail.

De divers côtés, les indigènes sont aux champs, occupés à tirer parti de leurs cultures, par des moyens artificiels, encore rudimentaires, du moment que le ciel, sourd à leurs plaintes, refuse la pluie bienfaisante.

Les habitations de plusieurs colons européens établis sur le parcours de la route, à l'intérieur des terres, indiquent les progrès de la colonisation de ce côté.

Plusieurs postes de garde indigène bien tenus, offrent aux yeux le drapeau tricolore flottant fièrement au vent. Il en est de même chez le phu de Da-phuc.

Mais ces postes de surveillance rappellent malheureusement que l'on est dans une des régions des plus troublées du Tonkin, encore à cette heure.

Remarqué les rizières de M. de Peretti, les importantes plantations de *ficus elastica* de M. H. Gobert, toutes déjà en belle apparence. Enfin apparaît la plantation des Banians

De loin, on aperçoit les beaux *ficus indica* qui dominent de leur haute frondaison l'habitation et lui donnent son nom actuel.

Nous sommes dans la région où la question du rachat des concessions est dans son actualité.

Le rachat de la concession Gobert par le Protectorat, tout récemment, a donné lieu parmi les indigènes à des bruits divers mais celui qui a le plus de persistance consiste à répéter que les Français vont abandonner le Tonkin.

L'autorité locale devrait bien se préoccuper de rechercher qui a intérêt à répandre parmi les indigènes pareil bruit et aussi remettre les choses à leur point exact.

Du reste, s'il y a des concessions rachetables, nous avons constaté que bien des colons veulent garder leurs terres.

Ce sentiment se comprend, du reste, quand on voit la concession des Banians.

Si ce n'était pas une indiscretion, nous conseillons à ceux qui dénigrent les colons français de faire une visite à cette habitation.

L'urbanité du propriétaire, la gracieuseté toute française de M^{me} J. Guillaume, le groupe d'enfants encore jeunes qui entourent M. Jules Guillaume et sa dévouée compagne, la discipline de cette plantation, où tout est réuni pour l'agrément et l'alimentation de ces nombreux habitants, le choix heureux de cette maison aux bords du Song Cau, tout concourt à nous donner une impression ineffaçable.

Nous nous sommes sentis réconfortés par ce milieu de Français, transplantés si loin de la mère patrie et menant au milieu des indigènes une existence où la dignité de la vie de famille s'allie à toutes les ressources du caractère européen. Ici, on travaille et on fait œuvre utile.

Du reste, cette opinion est confirmée par la présence des colons français venus des domaines voisins autour des aimables et sympathiques propriétaires de l'heureuse habitation des Banians. Nous citerons M. et M^{me} H. Gobert, M. le commandant Révérony, qui réalise enfin l'un de ses vœux sur les terres de M. de Peretti dont il défend les intérêts pendant son absence, et M. Lejards, fils du distingué agronome qui vint de France et fut président du jury du concours général d'animaux domestiques de l'Indo-Chine à l'Exposition de Hanoï en 1903, M. Vattrin, colon à Thach-Tai, un Comtois qui ne se rendra pas ; MM. Tartarin, Delgove, etc., etc. Tous colons, pas un fonctionnaire ; on se serait cru, par moment, parmi les colons du Sahel d'Alger si considérés et si utiles.

L'organisation des choses domestiques à la ferme des Banians, avec ses annexes de Thach-ai et autres, permet aux concessionnaires de pourvoir à leur propre existence et à celle de leur nombreux entourage, de vivre absolument du produit du domaine. Sur sa table, nous goûtons avec une joie qui eût rendu jaloux, l'Ami Fritz, de feu Erckmann-Chatrrian, lait frais, crème, beurre, lait caillé, confitures, etc., etc. Il y a même une citation spéciale pour les confitures que l'aimable M. G. Guillaume, avec un talent et une ingéniosité remarquable, fabrique en utilisant les fruits du pays et même les fruits sauvages, inconnus aux mandarins et aux *nha-qués* de la région.

« Bénissons le seigneur des biens qu'il nous envoie ! », m'écriai-je *in petto*, en me remémorant le souvenir des agapes des compagnons gourmands de l'ami Fritz.

Madame J. Guillaume, un vieux colon vous remercie de cette réelle illusion de la mère Patrie !

En un mot, la constatation que nous fîmes à la plantation des Banians nous permet de dire à certains fonctionnaires qu'au Tonkin, un colon travailleur et intelligent peut vivre et prospérer, pourvu que l'Administration le laisse tranquille et lui assure paix et sécurité.

Puis, à ceux qui disent que les colons ne sont pas d'accord, nous opposerons nos souvenirs émus de cette réunion aux Banians.

Vendredi matin, 8 heures, les colons étaient réunis à l'entrée de la maison.

Il s'agissait de remettre à Nguyen-van-Nam la médaille et la montre d'honneur.

Les indigènes étaient assemblés dans la cour, et face à la porte, bien alignés et en belle tenue en kaki, les gardes du vaste domaine de M. J. Guillaume

Nous pensons que si le résident s'intéressait, comme c'est son devoir, à ses colons européens, le *doi* de cette petite milice dévouée et utile aurait dû recevoir la médaille d'honneur au lieu de certains boys, interprètes ou secrétaires aux services suspects.

[Il convient, en effet, de constater sur 120 médailles d'honneur du 14-Juillet, deux seulement ont été décernées par l'Administration locale et le gouverneur général à des serviteurs de colons agriculteurs du Tonkin.](#)

On se demande ce que font les résidents ?

Nguyên van Nam, un Annamite à figure énergique et rusée, de petite taille, mais bien musclé, s'avance.

M. Rouët remet à ce garde le diplôme de la médaille encadré et la montre d'honneur, avec sa chaîne.

Puis il coud au veston kaki un bout de ruban tricolore. En effet, il n'existe pas à l'heure actuelle une médaille d'honneur dans la réserve de l'Administration. Il faut attendre, paraît-il, l'arrivée de France de la commande d'insignes faite au ministère. Singulière manière d'administrer et de récompenser !

Le secrétaire de la chambre d'agriculture prononce l'allocution suivante :

Nguyên van Nam au nom du gouvernement de la République française, au nom de la chambre d'agriculture du Tonkin, je vous remets la médaille d'honneur en argent de 2^e classe qui vous a été décernée par M. le gouverneur général pour votre dévouement.

La montre d'honneur en argent vous a été donnée par la chambre d'agriculture comme témoignage de sa satisfaction

Giang nuoc nam viêc, dit M. Rouët, en s'adressant à tous les indigènes.

Vous voyez aujourd'hui que les colons français sont reconnaissants envers les indigènes qui travaillent pour eux.

Ayez confiance dans les colons français, avec le travail et leurs capitaux, ils vous apportent la fin de votre misère.

N'écoutez pas les gens mal appris (*vo-phêp*) qui voudraient créer entre vous et les colons un fossé profond de préjugés et de haines.

Ne croyez rien, venez travailler avec les Français, *nha-qués*, voyez où est votre intérêt.

Un jour viendra où ces colons, *nha-qués* comme vous, seront vos amis naturels.

Travaillez avec confiance et soyez fidèles !

Un repas réunit autour d'une table les nombreux colons européens et leurs enfants, pendant que les indigènes festoyent dans les dépendances des Banians.

Le dîner fut digne des hôtes et des sympathiques propriétaires des Banians.

Il fut long, empreint d'une cordialité réelle, mais quand l'heure de se séparer vint, trop tôt, chacun se retira avec une impression intime qui ne s'efface pas.

J. R. [Jules Révérony ?]

Promotions dans l'ordre du mérite
(*L'Écho annamite*, 4 juillet 1922)

Sont nommés dans l'ordre du mérite :

2° avec attribution de la croix de 3^e classe bronze : M. Nguyễn-trong- Vinh, interprète et agent de culture à la concession de Banians de M. Guillaume à Phucyên (Tonkin)

ANNONCES LÉGALES
ÉTUDE DE MAÎTRE R. DONA
Docteur en Droit
Avocat-défenseur
26, BOULEVARD GIA-LONG
HANOI

VENTE SUR LICITATION
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mai 1924)

En l'audience des criées du Tribunal civil de Hanoï, séant au palais de Justice à Hanoï, boulevard Carreau, au lieu ordinaire de ses audiences, le mardi trois juin mil neuf cent vingt quatre, à neuf heures du matin :

D'im immeuble sis à Hanoï, n° 10, rue de Tuyền-Quang, en bordure de la dite rue.

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MARDI TROIS JUIN MIL NEUF CENT VINGT QUATRE,
À NEUF HEURES DU MATIN

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Hanoï, le 24 mars 1924, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuite et diligence de :

1° M. Charles Guillaume, négociant, demeurant à Hanoï ;

2° M. Pierre Guillaume, propriétaire, domicilié à la ferme de Banians, par Phu-da-phuc (Thai-Nguyen) ;

3° M. Jean Guillaume , propriétaire, domicilié à la ferme de Banians, par Phu-da-phuc (Thai-Nguyen) ;

4° Madame Suzanne Guillaume, épouse dûment assistée et autorisée de M. Jean Mirville, ingénieur radiotélégraphique, avec lequel elle est domiciliée de droit à Bach-Mai près Hanoï ;

5° M. Jean Mirville, ingénieur radiotélégraphiste, domicilié à Bach-Mai près Hanoï, intervenant aux présentes pour autoriser et assister la dame Suzanne Guillaume, son épouse ci-dessus dénommée ;

6° Madame Alice-Léontine Rollet, veuve de M. Jules Guillaume, domiciliée à Paris, rue Doudeauville, n° 39, agissait, en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Charles et Paul Guillaume, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec M. Jules Guillaume, son époux décédé ;

Agissant : 1° M. Charles Guillaume en sa qualité de co-propriétaire par indivis de l'immeuble dont la vente est poursuivie ;

2° MM. Pierre Guillaume, Jean Guillaume, mesdames Suzanne Guillaume, épouse Jean Mirville et madame Alice Léontine Rollet en leur qualité d'héritiers de feu Jules Guillaume, décédé ;

Ayant M^e R. Bona pour avocat-défenseur, demeurant à Hanoi, 20, boulevard Gia-Long, et exerçant près ledit Tribunal

En présence de M. Mirville Gaston, pris en sa qualité de subrogé tuteur *ad hoc* des mineurs Charles et Paul Guillaume, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du conseil de famille des dits mineurs en date du 10 avril 1924, enregistré, et accepté par lui ou lui dûment appelé ;

Il sera procédé le mardi trois juin mil neuf cent vingt quatre, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Hanoï ... à la vente ... :

DÉSIGNATION :

Un immeuble et ses dépendances sis à Hanoï, rue de Tuyên-Quang, n° 10

.....

Ledit immeuble se compose :

A) d'une maison à étage servant de bureau et de logement comportant trois pièces au rez-de-chaussée et trois pièces à l'étage, vestibule et vérandah entourée d'un trottoir en pierre de taille ;

B) une maison a étage servant de magasin ;

C) une remise à rez-de-chaussée contiguë au magasin porté en l'article précédent ;

D) un hangar en façade sur la rue de Tuyên-quang ;

E) un bâtiment servant d'écurie et de remise ;

F) à la suite des écuries ou magasins ;

G) un hangar pour forge ;

H) un hangar pour matériel ;

I) Dépendances de la maison d'habitation,

le tout évalué à une surtaxe totale approximative de quatre mille trois cents quarante sept mètres carrés (4.347 m²) dont deux cent vingt huit métrés carrés (228 m²) de construction en maçonnerie à étage, sept cent vingt huit métrés carrés (728 m²) de construction en maçonnerie en étage et trois mille trois cent trente et un mètres carrés (3.331 m²) en cour, jardin ou terrain vague.

Tel au surplus que le dit immeuble se poursuit et se comporte, avec toutes ses dépendances, sans exception ni réserve.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions contenues au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le jugement du 24 mars 1924, à la somme de

VINGT NEUF MILLE PIASTRES, ci . 29 000 p. 00

Fait et rédigé à Hanoï, le 8 mai 1924, par M^e Jean-Pierre Bona, substituant M^e R. Bona, avocat-poursuivant, absent.

Signé : Jean-Pierre BONA

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, s'adresser :

1° au greffe des criées du tribunal civil de Hanoi où est déposé le cahier des charges ;
2° à l'étude de M^e R. Bona, avocat-défenseur, 26, boulevard Gia-Long.

.....

MARIAGE

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 décembre 1924)

La publication de mariage de M. André Marie Jules Guillaume, planteur, avec M^{lle} Alice Marie Joséphine Michaux, à Hanoï, a été affichée au tableau de l'état-civil de la mairie, ce matin à 8 heures.

Nous renouvelons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

AVIS DE DÉCÈS

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mars 1926)

Monsieur JEAN MIRVILLE, mademoiselle JEANNE MIRVILLE ; madame VEUVE JULES GUILLAUME, monsieur GASTON MIRVILLE, madame et monsieur JEAN GUILLAUME ; messieurs PIERRE, CHARLES ET PAUL GUILLAUME ; madame et Monsieur NEVEU ; madame et monsieur BATAILLE, madame et monsieur CHOPINET, madame et monsieur Charles Guillaume, madame et monsieur André Guillaume, madame et monsieur Gaston Menin, madame et monsieur Henri Guillaume, messieurs Jacques et Maurice Guillaume ; ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

madame Suzanne Mirville, née Guillaume,
décédée le 25 mars, dans sa 29^e année.

Leur épouse, mère, fille, belle-fille, sœur, belle-sœur, nièce et cousine.

On se réunira à la clinique Saint-Paul où la levée du corps aura lieu le samedi 27 mars à 7 heures 1/2.

Le présent avis tiendra lieu de faire part.

HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} août 1926)

Naissance — Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 27 juillet 1926 à 11 heures 15, à l'hôpital de Lanessan, de Claude Andrée Guillaume, fille de M^{me} et M. André Marie Jules, Guillaume, entrepreneur, à Hanoï.

Nous adressons nos compliments aux parents et nos souhaits au bébé.

Publication de mariage
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 octobre 1927)

Vendredi matin, à 8 heures, a été affichée au tableau de l'état-civil de la mairie la publication de mariage de M. *Pierre Charles Guillaume* [fils de M^{me} veuve Jules Guillaume], planteur à Phu-Da-Lôc, avec M^{lle} Renée Jeanne Louise Duron ¹, à Hanoï.
Nous renouvelons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Élections au Conseil des intérêts français économiques et financiers du Tonkin
Les résultats
(*L'Écho annamite*, 8 juillet 1929)

Circonscription de Phu-lang-thuong comprenant Bacgiang, Langson, Thainguuyen, Phucyen et le premier territoire militaire : inscrits 118, votants 73 : M. Guillaume, planteur, 66 voix, élu.

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 août 1929)

Heureuse naissance. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir l'heureuse naissance, survenue le 15 août, de Jean-Jacques, fils de M. Pierre Guillaume, planteur aux Banians, et de madame, née Duron.

Nous adressons aux parents, et à la grand-mère nos bien sincères compliments et nos meilleurs souhaits au bébé.

INAUGURATION DU CONSEIL DES INTÉRÊTS FRANÇAIS DU TONKIN
(*L'Écho annamite*, 9 octobre 1929)

Désignation des délégués au Grand Conseil

Le conseil a désigné ensuite ses délégués au Grand Conseil de l'Indochine : titulaires :
... M. Guillaume, planteur...

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 décembre 1929)

Naissance — Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 12 décembre 1929, à 6 heures 20, à l'hôpital de Lanessan, de Michelle Yvonne Marie Guillaume, fille de M^{me} et M. André Marie Jules Guillaume, inspecteur de la Sûreté domiciliés à Hanoï.
Nous adressons nos compliments aux parents et nos souhaits au bébé.

¹ Renée Duron : fille de Henri Duron, sous-directeur de l'exploitation du Chemin de fer du Yunnan, et de M^{me}, née Uteza, directrice d'école. Sœur de Pierre Duron, directeur de la Société foncière de l'Indo-Chine (tramways de Hanoï).

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 septembre 1930)

Heureuse naissance. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir l'heureuse naissance, de Christiane, fille de M. Pierre Guillaume et de Madame, née Duron.

Liste des conseillers fédéraux du Tonkin
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 avril 1944, p. 450-451)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Conseil_federal_Indochine.pdf

Noms	Profession	Date d'expiration du mandat
• Conseillers titulaires		
M. Guillaume, gérant de la Ferme des Banians à Thaïnguyên	Repr. des agriculteurs ou colons	30-11-1945